

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU MERCREDI 04 FEVRIER 2026

Lieu : Ressourcerie – Menneval

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de
Communes Pont-Audemer / Val de Risle –
Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté
de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de
Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et
réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres
de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay
Terres de Normandie – Président

Monsieur Gérard DOUVENOU, Communauté de
Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de
Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président
« Gestion des plateformes multifilières et des quais
de transfert »

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de
Communes Roumois Seine – Vice-Président
« déchèteries »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de
Communes Pont-Audemer / Val de Risle –
Vice-Président « CETRAVAL »

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes
Pont-Audemer / Val de Risle

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom
Bernay Terres de Normandie – Vice-Président
« ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de
Communes Roumois Seine- Vice-Présidente
« Communication »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres
de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de
Communes Lieuvin Pays d'Auge

Excusés :

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay
Terres de Normandie – Vice-Présidente « tri sélectif »

Absents :

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de
Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay
Terres de Normandie

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de
Communes Roumois Seine

Secrétaire de séance : Monsieur Valéry BEURIOT

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des
Services

Madame Nora GOSSET, Directrice Pôle Ressources
Humaines & Insertion

Monsieur Gilles MAROUARD, Directeur Pôle
Collecte & Traitement

Madame Dominique BOITEL, Responsable
Communication

Monsieur Gilles ALLEAUME, Responsable Systèmes
d'Information

Madame Marlène CORDEY, Responsable des
Affaires Générales

Madame Emilie PETREMENT, Adjointe du
CETRAVAL

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable du
CETRAVAL

Madame Isabelle FRESLAUD, Responsable
Financier

Madame Marie RIVOALLAN, Assistante aux
Affaires Générales

Monsieur Sébastien LEFRANC, Responsable
Exploitation & Logistique

ÉTAT DES DECISIONS DU PRESIDENT DEPUIS LA SEANCE DU 07 JANVIER 2026

Trois décisions sont présentées en séance. Aucune précision n'est demandée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 07 JANVIER 2026

Le procès-verbal est approuvé, sans modification, en séance.

DECISIONS DU BUREAU

VALIDATION APRES LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT DES EMBALLAGES MENAGERS EN SEMI-REMORQUE FMA

M. Lefranc présente le dossier et précise les différents éléments du rapport d'analyse des offres, qui a été étudié un peu plus tôt en commission d'appel d'offres. Il indique que le prestataire sortant est l'entreprise **COLLECTI'VERT**, qui a déposé une nouvelle offre. Il précise que « le syndicat est satisfait des prestations réalisées par COLLECTI'VERT lors du dernier marché ». A la suite de la remise des offres qui était fixée au 13 janvier 2026, trois autres offres ont été déposées par **BRANGEON, MAUFFREY** et **LE GOFF BREHALAISE DE TRANSPORTS**. M. Delaporte se dit « content de voir qu'il y a une vraie concurrence ».

Après débats et interrogations, les élus ont décidé d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres qui retient l'offre de la société **LE GOFF BREHALAISE DE TRANSPORTS**, qui est financièrement intéressante et techniquement conforme à la demande.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 5 novembre 2025, rendue exécutoire le 6 novembre 2025, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour le marché « Transport des emballages en semi-remorque » ;

Sachant que l'actuel marché prend fin au 31 mars 2026 ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 février 2026 ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue les 2 lots de l'accord-cadre à la société : **LE GOFF BREHALAISE DE TRANSPORTS**, dont le siège social est situé 21, Rue de la Voie Royale 50660 ORVAL SUR SIENNE.

o Lot 1 : Transport du CETRAVAL vers le centre de tri du Havre : le prix unitaire de la rotation est de 230 € HT soit 242,65 € TTC.

o Lot 2 : Transport du centre de tri de Pont-Audemer vers le centre de tri du Havre : le prix unitaire de la rotation est de 200 € HT soit 211 € TTC.

Article 2 : Le marché débute le 1^{er} avril 2026. Il est conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible deux fois un an.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE LIGNE DE TRESORERIE

Mme Freslaud présente le dossier et explique la nécessité de lancer une consultation pour une ligne de trésorerie en ce début d'année pour un montant de 2 000 000 €, « afin de prendre en compte notamment les éléments financiers liés à la compétence collecte ».

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie pour le début de l'année 2026 ;

Ayant connaissance de l'avis des membres de la commission « finances » ;

Considérant que le PRECOVAL doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie pour 2 000 000 € (financement de dépenses courantes de fonctionnement, préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente de l'encaissement des recettes, ...)

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant, à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention d'une ligne de trésorerie aux meilleures conditions possibles pour un montant de 2 000 000 € sur une durée d'un an.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

PRESENTATION DU DOSSIER DU COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2026

Débat d'orientations budgétaires 2026 comprenant notamment le compte financier unique 2025 prévisionnel, le budget provisoire 2026 et l'extrapolation des budgets prévisionnels 2027 et 2028

Le code général des collectivités territoriales impose aux conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à organiser un débat sur les orientations à définir dans le budget primitif. Le rapport sera consultable au siège du syndicat dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Il sera également envoyé en Préfecture.

Avant d'engager le débat d'orientations budgétaires, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté en séance.

La présentation de ce dossier a eu lieu lors de la commission finances qui s'est tenue concomitamment.

M. Beaudouin commence par remercier le service comptabilité du PRECOVAL et sa nouvelle responsable Mme Freslaud, qui a travaillé sur son premier budget depuis son arrivée au sein du syndicat, ainsi que M. Person pour son investissement.

M. Beaudouin détaille ensuite les dossiers stratégiques et les futures missions du syndicat, qui auront un fort impact sur le budget 2026. Il fait un point sur la reprise de la compétence collecte de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle au 1^{er} janvier 2026.

Compte Financier Unique 2025 prévisionnel

M. Beaudouin présente ensuite synthétiquement les résultats de la section d'investissement et de fonctionnement. Il fait un point sur la vente des produits recyclables en 2025, et constate que les montants sont estimés à hauteur de + 5 % par rapport au BP 2025.

M. Beaudouin fait ensuite un état des recettes des boutiques du chantier d'insertion (726 506 € HT en 2025), et estime que les chiffres « sont très bons : cette première année de reprise des activités de la boutique de Pont-Audemer présente un très bon bilan financier, les salariés sont ravis et ils fournissent un travail très satisfaisant ».

M. Van Den Driessche ajoute que c'est la même chose à Menneval : « nous sommes toujours aussi contents des activités proposées, des salariés et des résultats financiers de la Ressourcerie ! ».

Mme Gosset se dit de nouveau « satisfaite des retours unanimement positifs des chantiers d'insertion ». M. Delaporte et M. Person concluent conjointement que les résultats sont à la hauteur des espérances, et qu'ils ont même été dépassés. Enfin, l'ensemble des élus présents remercient Mme Gosset, son équipe ainsi que M. Marouard pour le travail fourni tout au long de l'année 2025.

M. Beaudouin conclut en annonçant que si les dépenses et recettes inscrites sont confirmées, en fonctionnement comme en investissement, l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 853 579,39 € pour 339 609 € inscrits lors du vote du BP 2025.

Débat d'Orientations Budgétaires et Budget Primitif Provisoire 2026

M. Beaudouin annonce ensuite les montants des recettes et dépenses estimées pour l'année 2026.

M. Person présente les dossiers stratégiques à venir avec notamment la présentation d'un important plan de communication, qui sera voté lors du Comité Syndical du 11 mars 2026.

M. Beaudouin fait un point sur la vente des produits recyclables en 2025, et constate que les montants sont estimés « à hauteur de + 5 % ». Il propose ensuite 3 scénarii pour l'inscription des recettes de la vente des produits recyclables en 2026 : « soit un scénario avec les prix moyens 2025, soit un 2^{ème} scénario avec les prix plancher, ou enfin soit un dernier scénario avec les derniers tarifs connus ». Les élus s'accordent sur le scénario 1 qui se base sur les prix moyens de 2025 : toutes et tous s'accordent à dire que « c'est le scénario le plus sûr ».

Après avoir présenté toutes les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2026, M. Beaudouin annonce que l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 853 260,05 € à la fin de l'année 2026, soit un chiffre similaire au CFU de l'année 2025.

Extrapolation des Budgets Prévisionnels 2027 et 2028

M. Person présente le dossier et annonce que ces tableaux d'extrapolation ne sont que des hypothèses, mais qu'ils tiennent compte des dossiers stratégiques présentés précédemment, et dont les dépenses et les recettes devront être prises en compte pour les années 2027 et 2028.

Mme Freslaud fait une présentation synthétique sur la capacité de désendettement du syndicat. Elle explique qu'elle reviendra dessus plus en détail lors du Comité Syndical du 11 février.

Aucune remarque n'est émise en séance.

M. Beaudouin conclut la commission et annonce que le Budget Primitif 2026 sera soumis au vote en comité syndical, le 11 mars 2026.

QUESTIONS DIVERSES

M. Beuriot prend la parole quant au « défi de l'habitat collectif pour 2026, qui pourrait se faire en 2 étapes : le 1^{er} semestre pour les colonnes d'emballages et de déchets alimentaires, et le 2nd semestre sur les colonnes d'ordures ménagères ».

M. Pécot se dit « satisfait du travail fait : il y a moins de souci de puçages sur la CCRS car il y a eu une grosse anticipation en amont. Je pense qu'il faut désormais qu'on soit très rapides sur les verbalisations : il faut éviter qu'il y ait une contagion, et il reste encore quelques dépôts sauvages à endiguer sur l'IBTN ». M. Beuriot confirme les dires de M. Pécot.

M. Delaporte demande : « peut-on déjà verbaliser ? ». Mme Gosset lui répond : « nous sommes en attente de passer devant le tribunal, car il faut que nos agents prêtent serment ».

M. David indique que « les administrés s'interrogent sur la part fixe ». M. Person lui répond que « ce sera sur leur taxe foncière, et il y a aussi le simulateur sur notre site internet ».

M. Beuriot pense que « l'usager doit en effet pouvoir retrouver le détail de ce qu'il sort comme ordures ménagères : pourrait-on mettre en place une sorte de "compte personnel" ? ». M. Alleaume lui répond qu'un « portail usager sera mis en place une fois que le calcul sera terminé ; on aura ainsi le détail des levées. Mais la DGFIP est très cadrée, on est tributaire de leurs décisions. Enfin, concernant les problèmes de puçages des bacs, le logiciel nous avertit pour que nous puissions réagir ».

M. Van Den Driessche pense qu'il faudrait « de nouveau faire des contrôles de bacs jaunes, comme on l'a fait dans le passé avec les Ambassadeurs du Tri la nuit ». M. Legros est d'accord, et pense qu'il faudrait même « vider entièrement la poubelle ».

M. Person avance l'élément compliqué des horaires de nuit, M. Delaporte est d'accord avec lui : « nous préférons éviter ». M. Van Den Driessche comprend, et dit : « de toute façon, le prestataire, lui, est censé connaître les habitudes des foyers qu'il collecte ».

M. Delaporte explique : « il faut que les ripeurs laissent les bacs jaunes qui sont trop lourds, ce qui signifie un taux d'OM important qui a été dissimulé dans le bac jaune ».

Mme Van Duffel pense que « malheureusement, ce problème est commun à tous les syndicats de traitement des déchets ».

Les élus s'interrogent sur la façon de procéder : « mettre des caméras ? demander aux fabricants de nous concevoir des poubelles transparentes ? un retour aux sacs transparents ? ».

Certains élus semblent penser à une solution à trouver dans le futur avec l'intelligence artificielle, qui laisse tout de même un souci, pour l'instant, dans la gestion des données confidentielles.

PROCHAINES REUNIONS

Compte Financier Unique 2025 et Débat d'Orientation Budgétaire 2026 :

- **Comité Syndical** : mercredi 11 février 2026 à 9 heures 00 à la Ressourcerie de Menneval.

Budget Primitif 2026, incluant notamment le détail des contributions financières :

- **Commission finances, suivie d'un Bureau** : mercredi 4 mars 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité Syndical** mercredi 11 mars 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Valéry BEURIOT

Le Président du **PréCOVAL**
Jean-Pierre DELAPORTE

